

21 avr 2023 -18:05

Conseil des ministres du 21 avril 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni au 16 rue de la Loi le vendredi 21 avril 2023 sous la présidence du Premier ministre Alexander De Croo.

Le Conseil des ministres a pris les décisions suivantes :

SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale
Communication externe
Rue de la Loi 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://chancellerie.belgium.be>

Christophe Springael
Service Rédaction
+32 2 287 41 92
+32 477 59 14 37
christophe.springael@premier.fed.be

Pieter-Jan Devos
Service Rédaction
+32 2 287 41 10
pieter-jan.devos@premier.fed.be

Elise Goethals
Service Rédaction
+32 2 287 41 22
elise.goethals@premier.fed.be

Maxime Darge
Service Rédaction
+32 471 84 21 87
maxime.darge@premier.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Marché public pour le SPF Finances

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'attribution d'un marché public relatif à des services de gardiennage pour le SPF Finances.

Il s'agit plus particulièrement de la sécurisation de l'immeuble North Galaxy situé boulevard du Roi Albert II à Bruxelles, afin d'assurer la sécurité des dossiers, des données et des systèmes informatiques. Le marché est conclu pour une durée de quatre ans, prolongeable une fois de six mois.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Fonction publique : monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel

Sur proposition de la ministre de la Fonction publique Petra De Sutter et de la secrétaire d'État au Budget Alexia Bertrand, le Conseil des ministres a pris acte du rapport de monitoring fédéral du risque de dépassement des crédits de personnel de décembre 2022.

Un monitoring régulier des crédits de personnel est organisé pour l'ensemble de la fonction publique fédérale. Chaque année, les services sont informés par voie de circulaire des lignes directrices du monitoring de l'année concernée. Par ailleurs, des enveloppes en personnel sont fixées et font office de norme pour la politique RH des services.

Le Conseil des ministres prend connaissance des éléments suivants :

- les résultats du rapport de réalisation des crédits de personnel 2022
- les résultats du rapport de monitoring du risque du dépassement des crédits de personnel pour 2023 et 2024 sur la base des données salariales de décembre 2022

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

Alexia Bertrand, secrétaire d'État au Budget et à la Protection
des consommateurs
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 06
<https://bertrand.belgium.be>

Nele Matthys
Porte-parole
+32 479 90 90 77
nele@bertrand.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Marché public pour le SPF Affaires étrangères

Sur proposition de la ministre des Affaires étrangères Hadja Lahbib, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public portant sur l'organisation de formations en langues et certifications en langues pour le personnel exerçant à l'Administration centrale du SPF Affaires étrangères et au sein des postes diplomatiques et consulaires.

Concrètement, le marché comporte les trois lots suivants :

1. cours de langue pour le personnel de l'Administration centrale dans les langues suivantes : français, néerlandais, allemand, anglais, espagnol, portugais, russe, chinois et arabe
2. cours de langue en ligne en français et en néerlandais pour le personnel recruté localement au sein des postes diplomatiques et consulaires en dehors du territoire belge
3. certification au niveau B1 pour les diplomates et les consuls dans les langues suivantes : allemand, espagnol, portugais, russe, chinois et arabe

Le marché est passé selon une procédure négociée sans publication préalable.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Hadja Lahbib, ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et du Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<https://lahbib.belgium.be>

Joan Condijs
Porte-parole (FR)
+32 475 81 91 28
joan.condijts@diplobel.fed.be

Elke Pattyn
Porte-parole (NL)
+32 479 33 51 48
elke.pattyn@diplobel.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Extension de la Conférence interministérielle Mobilité, Infrastructure et Télécommunications

Sur proposition du secrétaire d'État à la Digitalisation Mathieu Michel, le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'ajout de la thématique "Digital" à la Conférence interministérielle (CIM) Mobilité, Infrastructure et Télécommunications.

La transformation numérique de notre société nous offre non seulement des opportunités mais aussi des risques et des défis. Ainsi, en Belgique, cette évolution se heurte à un défi institutionnel de taille. Compte tenu de la nature transversale du digital en tant que domaine politique et de l'architecture institutionnelle complexe de notre pays, il est nécessaire de mettre en place une gouvernance digitale cohérente, claire et convergente.

C'est pourquoi il est proposé de charger une conférence interministérielle de la thématique "Digital". Cette CIM peut servir d'organe de concertation pour la préparation des rapports nationaux (DESI, feuille de route stratégique nationale, etc.) et des priorités politiques interfédérales (p. ex. sur les compétences numériques, l'intelligence artificielle, l'interopérabilité, les outils d'administration en ligne, etc.). C'est ainsi que l'on parviendra à garantir la cohérence nécessaire entre les différents niveaux de pouvoir dans la perspective d'assurer la coordination de la politique digitale.

La thématique "Digital" sera intégrée dans l'actuelle CIM Mobilité, Infrastructure et Télécommunications. Compte tenu de la nature transversale de la politique numérique, les travaux doivent aussi être coordonnés avec les autres conférences interministérielles existantes ainsi qu'au sein de la nouvelle CIM Mobilité, Infrastructure, Télécommunications et Digital. La CIM Digital se réunit au moins deux fois par an et sera présidée par le membre du gouvernement (fédéral ou d'une entité fédérée) en charge de l'agenda digital.

Enfin, le Conseil des ministres prend également connaissance de la déclaration « #SmartNation 2030, pour une Belgique inclusive, convergente et ambitieuse - 10 ambitions pour 10 licornes en 2030 ».

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée, de la Régie des bâtiments
Rue des Petits Carmes, 15 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+ 32 2 501 03 27
<https://michel.belgium.be>
info@michel.fed.be

Koen Peumans
Porte-parole
+32 473 81 11 06
koen.peumans@michel.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Emploi des langues du mécanisme de filtrage pour les investissements étrangers

Sur proposition du ministre de l'Économie Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un projet de réglementation concernant l'emploi des langues du mécanisme de filtrage lors de la notification d'un investissement étranger.

Un investissement doit être notifié au secrétariat du Comité de filtrage interfédéral qui est géré par le SPF Économie. En principe, la communication avec l'investisseur tout au long du processus de filtrage passe aussi systématiquement par le secrétariat.

En substance, la langue de notification, et donc la langue de la procédure, sera liée à la région dans laquelle l'entité belge investit ou est située.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 21 avril 2023](#)

Complément et modification du Code pénal social

Sur proposition du ministre du Travail Pierre-Yves Dermagne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant le Code pénal social.

Le Code pénal social adopté en 2010 rassemble et rationalise les différentes dispositions pénales qui étaient éparpillées dans plus de 80 lois et ce, tant en matière de droit du travail qu'en droit de la sécurité sociale. Plus précisément, le régime des sanctions a été simplifié, aussi bien au niveau des peines que peut prononcer le juge pénal qu'au niveau des amendes administratives qui peuvent être infligées par la Direction des amendes administratives. Le Code comprend aussi des dispositions relatives à la prévention des infractions et les règles de procédure propres à cette matière.

Conformément à l'avis du Conseil consultatif du droit pénal social, les dispositions du Livre 1er et du Livre 2 du Code pénal social sont modifiées. Elles portent aussi sur plusieurs dispositions sociales particulières comportant des dispositions de droit pénal social. Les principales modifications portent sur les domaines suivants :

Livre 1er :

- la politique de prévention et de surveillance
- l'exercice de la surveillance et la qualité d'officier de police judiciaire
- les procès-verbaux
- la poursuite des infractions
- les dispositions particulières
- la répression des infractions en général

Livre 2 :

- la modification des niveaux de sanctions de certaines infractions
- l'actualisation des incriminations de droit pénal social
- la clarification, la simplification et l'uniformisation des infractions de droit pénal social

Lois particulières :

- modification de la loi du 2 juin 2010 comportant des dispositions de droit pénal social qui a trait au

recours contre la décision administrative de l'administration compétente

- modification des dispositions de surveillance de la loi du 30 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre certaines formes de discrimination et de la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil consultatif du droit pénal social, au Conseil national du travail et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de
l'Économie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
<https://dermagne.belgium.be>
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard
Porte-parole (FR)
+32 476 20 37 84
nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck
Porte-parole (NL)
+32 484 68 12 59
laurens.teerlinck@dermagne.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Fonds de garantie pour les services financiers

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi adaptant, modernisant et simplifiant sur certains points la législation relative au Fonds de garantie pour les services financiers.

L'avant-projet de loi abroge l'arrêté royal du 14 novembre 2008 (qui a valeur de loi) en ce qui concerne la création du Fonds de garantie pour les services financiers et le remplace par une nouvelle réglementation.

L'arrêté royal du 14 novembre 2008 a, au fur et à mesure, connu de nombreuses modifications qui ont fini par entraver la lisibilité du texte. En outre, la pratique a révélé plusieurs lacunes ou incohérences qu'il convient de corriger.

Par ailleurs, l'arrêté royal du 14 novembre 2008 assure la transposition de plusieurs dispositions de la Directive européenne 2014/49 relative au système de garantie des dépôts. La Commission européenne a cependant relevé certains manquements, notamment l'absence d'un fonds distinct.

Dans ce contexte, l'avant-projet vise dès lors à remédier aux lacunes relevées tout en assurant une meilleure cohérence et lisibilité.

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 21 avril 2023](#)

Amélioration des conditions de travail des livreurs de colis - Deuxième lecture

Sur proposition de la ministre de la Poste Petra De Sutter, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture un avant-projet de loi visant à améliorer les conditions de travail des livreurs de colis en Belgique.

Le présent avant-projet de loi vise avant tout à protéger les livreurs de colis postaux en Belgique (qu'ils soient salariés ou indépendants) et à lutter contre la fraude sociale et fiscale. En outre, l'objectif est également de protéger les patrons des petits sous-traitants car ceux-ci subissent une forte pression sur les rétributions de la part de certains prestataires de services de livraison de colis.

Dans ce contexte, l'avant-projet, qui a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat, de l'Autorité de protection des données, du Conseil consultatif du droit pénal social, du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME, du Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants et du Conseil national du Travail, met en œuvre les mesures suivantes :

- l'obligation pour tous les prestataires de services postaux d'une part, de se notifier auprès de l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) avant le début de leurs activités et d'autre part, de communiquer par semestre une série de données
- l'interdiction d'offrir, de fournir ou de faire fournir des services postaux consistant en la distribution de colis en Belgique contre une compensation qui ne respecte pas un montant minimum horaire, calculé sur la base des barèmes de la commission paritaire 140.03, multiplié par un coefficient qui reflète d'autres coûts et les obligations légales ou réglementaires
- l'obligation, pour tout prestataire de services postaux en Belgique de mettre en place et d'utiliser un système d'enregistrement du temps de distribution de tous les livreurs qui distribuent des colis pour leur compte en Belgique ainsi que l'introduction d'une limitation du temps de distribution
- la mise en place de mesures de prévention (coordinateur, formation, plan de vigilance) au sein de chaque entreprise prestataire de services de livraison de colis

Conformément à la directive européenne 2015/1535, les dispositions relatives à l'enregistrement du temps ont été notifiées à la Commission européenne.

L'avant-projet de loi est transmis pour avis aux Régions et sera soumis au Conseil d'État pour un second avis.

Avant-projet de loi portant des dispositions diverses en vue d'améliorer les conditions de travail des livreurs de colis postaux

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Petra De Sutter, Vice-Première ministre et ministre de la
Fonction publique, des Entreprises publiques, des
Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
<https://desutter.belgium.be>
info@desutter.fed.be

Alban Brian
Porte-parole (FR)
+32 470 70 17 99
alban.brian@desutter.fed.be

Bram Sebrechts
Porte-parole (NL)
+32 498 27 31 91
bram.sebrechts@desutter.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Indemnisations des avocats en charge de l'aide juridique de deuxième ligne

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à l'indemnisation accordée aux avocats dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne.

Chaque année, les Ordres des avocats adressent au ministre de la Justice une proposition relative à la valeur du point en vue de l'indemnisation accordée aux avocats dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne.

Cette année, le projet fixe la valeur du point pour le paiement des prestations pour l'année judiciaire 2021-2022 à 90,36 euros.

L'objectif est d'inscrire plus tard cette année et de façon structurelle la valeur du point à 75 euros, indexée selon l'indice santé de septembre 2016, afin d'assurer une rémunération stable et correcte des avocats.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 20 décembre 1999 contenant les modalités d'exécution relatives à l'indemnisation accordée aux avocats dans le cadre de l'aide juridique de deuxième ligne et relatif au subside pour les frais liés à l'organisation des bureaux d'aide juridique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Énumération des informations échangées entre l'AFCN et l'AFMPS

Sur proposition de la ministre de l'Intérieur Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant sur l'échange d'informations entre l'Agence fédérale de contrôle nucléaire (AFCN) et l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS).

Le projet énumère les données qui sont échangées entre l'AFCN et l'AFMPS, ainsi que les modalités de cet échange, dans le cadre de leurs missions respectives de surveillance et de contrôle. Le projet n'impacte en rien les compétences des agences.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État pour ensuite être soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal portant sur l'échange et le croisement d'informations et de données entre l'Agence fédérale de Contrôle nucléaire et l'Agence fédérale des Médicaments et des Produits de Santé

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de l'Intérieur, des Réformes institutionnelles et du Renouveau démocratique
Rue de la Loi, 2
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 488 0511
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselincx
Porte-parole
+32 473 33 30 53
press@verlinden.belgium.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Projet de contribution au Plan national intégré de l'énergie et du climat (2021-2030)

Le Conseil des ministres prend acte d'un projet de contribution fédérale au projet de Plan national intégré de l'énergie et du climat (2021-2030).

Le Plan fédéral pour l'énergie et le climat (PFEC) est mis à jour et complété sur la base de décisions renforcées et récemment approuvées par le gouvernement fédéral concernant, entre autres, la sécurité de l'approvisionnement et en fonction de l'accélération de la transition énergétique. Des politiques renforcées et nouvelles sont également adoptées dans des domaines stratégiques, notamment la fiscalité et les finances, le transport et la mobilité, l'économie circulaire et les bâtiments publics fédéraux, sur proposition des ministres fédéraux et des secrétaires d'État compétents.

Le projet de plan est revu compte tenu notamment des éléments suivants :

- les décisions du gouvernement sur la sécurité d'approvisionnement et l'accélération de la transition énergétique en vue d'une plus grande indépendance énergétique
- le plan de redressement et de résilience
- les décisions du gouvernement sur les principes et outils de gouvernance climatique et de suivi de la mise en œuvre de la politique climatique fédérale dans le but de renforcer la coordination de la politique climatique fédérale et de responsabiliser les ministres et secrétaires d'État compétents
- le rapport de synthèse sur le suivi de la mise en œuvre de la politique climatique
- le rapport de synthèse des tables climatiques

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Zakia Khattabi, ministre du Climat, de l'Environnement, du Développement durable et du Green Deal
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 5e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://khattabi.belgium.be>
info@Khattabi.fed.be

Adrien Volant
Porte-parole (FR)
+32 497 82 39 56
adrien.volant@khattabi.fed.be

Maurane Colson
Porte-parole (NL)
+32 476 34 68 64
maurane.colson@khattabi.fed.be

Tinne Van der Straeten, ministre de l'Energie
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 8e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 277 70 29
info@vanderstraeten.belgium.be

Stéphanie Maquoi
Porte-parole (FR)
+32 478 69 57 84
stephanie.maquoi@vanderstraeten.belgium.be

Jonas Dutordoir
Porte-parole (NL)
+32 473 62 65 48
jonas.dutordoir@vanderstraeten.belgium.be

Andries Bomans
Porte-parole (NL)
+32 471 66 00 06
andries.bomans@vanderstraeten.belgium.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Marché public pour la Défense

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement d'un marché public relatif à l'externalisation de la garde.

Concrètement, il s'agit du renouvellement des contrats actuels pour l'externalisation du service de garde de quartiers situés à Melsbroek, Poelkapelle, Rocourt et Bruxelles.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Infrabel : conclusion d'un emprunt d'un milliard pour renforcer l'infrastructure ferroviaire

Sur proposition du Ministre de la Mobilité Georges Gilkinet et du Ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la demande d'Infrabel de contracter un emprunt d'un milliard en vue du financement de travaux d'infrastructure nécessaires au transfert modal.

Ce milliard d'euros sera disponible à partir de 2025 et amortissable à partir de 2030. Le montant servira à finaliser le Réseau express régional (RER) autour de Bruxelles (Lignes 161 Bruxelles-Ottignies et 124 Bruxelles-Nivelles) et à financer les investissements requis en vue d'augmenter la part modale du rail (voyageurs et marchandises), notamment via des investissements dans les Ports d'Anvers, de Gand et de Bruxelles et la création de voies de garage de 740 mètres.

Ces moyens permettront de concrétiser les ambitions inscrites dans la vision rail 2040, dans le Plan Marchandises et dans les Contrats conclus entre l'Etat fédéral et les entreprises ferroviaires le 23 décembre dernier.

Le Ministre des Finances est habilité à octroyer une garantie de l'État pour cet emprunt.

Infrabel est autorisé à conclure cet emprunt d'un milliard d'euros soit auprès de la Banque Européenne d'Investissement, soit auprès de l'Agence de la Dette ou d'autres institutions financières. Cet emprunt sera mis à disposition d'Infrabel à partir de 2025 et amortissable à partir de 2030.

Cette demande d'emprunt d'Infrabel est approuvée en exécution de la notification budgétaire du budget initial de 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité

Tour des Finances

Boulevard du Jardin botanique, 50

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 220 20 11

<https://gilkinet.belgium.be>

info@gilkinet.fed.be

Pascal Devos

Porte-parole (FR)

+32 478 34 23 77

pascal.devos@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx

Porte-parole (NL)

+32 499 59 17 74

litte.frooninckx@gilkinet.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Dispositions financières diverses

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi portant diverses dispositions financières.

L'avant-projet de loi vise à régler un nombre de matières qui relèvent de la compétence de la Banque Nationale de Belgique, de la FSMA mais aussi de l'Administration générale de la Trésorerie du SPF Finances.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Miet Deckers
Porte-parole
miet.deckers@vincent.minfin.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à [Conseil des ministres du 21 avril 2023](#)

Modification de diverses lois modifiant le département de la Justice

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi visant à modifier diverses lois afin de rendre le département de la Justice plus humain, plus rapide et plus ferme.

Des modifications sont ainsi apportées aux lois et Codes suivants :

- Modifications de décrets et de lois relatifs aux cultes et aux organisations non confessionnelles reconnues
 - remplacement de la référence désuète au ministre des Cultes par une référence au ministre de la Justice
 - modifications destinées à simplifier certaines procédures administratives et à permettre une délégation de la signature
- Modifications du Code d'instruction criminelle
 - modification pour donner suite à l'arrêt *Aygün c. Belgique* de la Cour européenne des droits de l'Homme
 - ajout à la « liste des écoutes » des infractions de voyeurisme et de diffusion non consentie de contenus à caractère sexuel
 - instauration d'un ordre de paiement suite au non-paiement d'une proposition de transaction
- Modification du Code judiciaire
 - optimisation de la procédure en référé dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles numériques
- Modifications de la loi sur la détention préventive
 - adaptation des motifs pour lesquels un mandat d'arrêt peut être ordonné
 - retour à des contrôles mensuels du maintien de la détention préventive
- Modification de la loi-programme
 - modification afin que l'ensemble des tests d'âge d'un mineur étranger non accompagné soient désormais

payés par le service des Tutelles

- ajout de la précision que le tuteur n'est pas tenu de supporter les frais engendrés dans l'exercice de la tutelle
- Dispositions de modification de différentes lois en matière d'exécution des peines
 - dispositions qui concernent notamment les modalités d'exécution de la peine, la surveillance électronique et l'affinement de l'entrée en vigueur progressive de la loi relative au statut juridique externe

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorre
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Moyens supplémentaires pour l'aide alimentaire

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant un transfert de 20 millions d'euros de la provision interdépartementale afin de maintenir l'aide alimentaire et matérielle au même niveau qu'en 2022.

La nécessité de fonds supplémentaires fait suite à l'augmentation des demandes, à la diminution des dons issus de l'industrie agroalimentaire et à l'inflation attendue pour l'année 2023.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Ukraine : moyens supplémentaire pour les CPAS

Sur proposition de la ministre de l'Intégration sociale Karine Lalieux, le Conseil des ministres a marqué son accord concernant la redistribution des crédits de la provision départementale Ukraine afin de couvrir les frais liés à l'aide fournie par les CPAS.

La guerre en Ukraine, et plus particulièrement l'afflux de personnes ayant obtenu un statut temporaire de personne déplacée en Belgique, entraîne une forte augmentation du nombre de personnes devant faire appel aux CPAS.

Pour faire face à l'augmentation des frais des CPAS, une enveloppe de 124,5 millions d'euros est libérée.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
sam.vandeputte@lalieux.fed.be

21 avr 2023 -18:05

Appartient à Conseil des ministres du 21 avril 2023

Indemnité de frais de séjour pour le personnel supplémentaire de la prison de Termonde

Sur proposition du ministre de la Justice Vincent Van Quickenborne, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal permettant d'octroyer une indemnité de frais de séjour au personnel de surveillance d'autres prisons venant temporairement renforcer la prison de Termonde.

Le conflit social suite à la surpopulation de la prison d'Anvers a conduit à l'élaboration d'un plan de crise impliquant l'accélération de la mise en service de la nouvelle prison de Termonde.

À partir du 17 avril 2023, la mise en service de la capacité totale accélèrera chaque semaine. Le personnel nécessaire n'est pas encore en place. Les effectifs en personnel devraient être suffisant début juillet. Pour assurer la transition, la prison de Termonde fera appel à des membres du personnel d'autres établissements pénitentiaires disposés à apporter leur soutien. Pour cela, ils recevront une indemnité de frais de séjour à titre exceptionnel et très temporaire, notamment jusqu'au 30 juin 2023 au plus tard.

Le projet est transmis pour avis au Comité de secteur III Justice et au Conseil d'État, et sera ensuite soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Quickenborne, Vice-Premier ministre et ministre
de la Justice et de la Mer du Nord
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50 - 6e étage
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 792 99 02
contact@teamjustitie.be

Julien Vandendorpe
Porte-parole (FR)
+32 475 56 44 07
julien@teamjustitie.be

Jan Van der Cruysse
Porte-parole (NL)
+32 490 57 33 88
jan@teamjustitie.be